

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8 NOV. 1977

Séance ordinaire du huit novembre mil neuf cent soixante dix sept,

L'an mil neuf cent soixante dix sept, le huit novembre à vingt heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 Novembre 1977, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE - VIOLETTE - PERTIN - GENNATAS - Mme. BLIN Maires-Adjointes - MM. LACLAU - LEBORGNE - MONIER - GILLES - DUMAS - BOURIOT - GARRO - DENEUX - BACA - Mlle. ARCHENAUT - M. CORAS - Mme. MINSSIEUX - MM. NICE - GUILLAUMET - EXCOFFIER - FRANCO -

ABSENT EXCUSE : M. le Docteur LEON -

Maître GILLES est désigné comme Secrétaire de séance, il donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adoptée à l'unanimité.

o o  
o

COMPTE ADMINISTRATIF 1976

Monsieur GARRO, Président de la Commission des Finances rapporte le Compte Administratif 1976 qui se monte à :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses ..... 2.699.110,67 F.  
- Recettes ..... 2.530.603,79 F.  
Soit un déficit de ..... 168.506,88 F.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes ..... 8.088.883,35 F.  
- Dépenses ..... 7.737.981,18 F.  
Soit un excédent de ..... 350.912,17 F.

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée et il est alors procédé au vote.

LE CONSEIL

A l'unanimité adopte le Compte Administratif 1976 qui lui est présenté.

o o  
o

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8 NOV. 1977

### DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur GARRO fait part des difficultés qui surviennent toutes les fois qu'il est déclaré au Maire la récupération des chiens abandonnés ou perdus.

Ces animaux sont la plus part du temps confiés à Madame LEMAIRE, représentant la S.P.A. à VERT-le-GRAND.

Cette personne met tout en oeuvre pour que les animaux retrouvent leur propriétaire ou soient confiés dans les Centres de la S.P.A.

Elle demande, à la Commune, une aide correspondant aux dépenses qu'elle engage pour :

- venir chercher les animaux, les nourrir, ce qui représente pour l'année 1976 et le 1er semestre 1977 une dépense de l'ordre de 1.655,00 Francs.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Remercie Madame LEMAIRE de son dévouement et décide de lui attribuer une subvention de 1.655,00 Francs, équivalent aux débours qu'elle a justifiés.

Dit que cette dépense sera financée par imputation au Chapitre 942 du Budget de l'exercice en cours qui sera complété lors du vote du Budget Supplémentaire.

o o  
o

### INDEMNITE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS

Monsieur GARRO fait part de la circulaire préfectorale invitant les Conseils Municipaux à fixer les nouveaux tarifs d'indemnités de logement aux Instituteurs avec effet du 15 Septembre 1977.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte les nouveaux tarifs qui lui sont proposés :

- 1ère catégorie :

- Instituteurs célibataires, veufs sans enfant, divorcés sans enfant, Institutrices célibataires, mariées avec ou sans enfant, veuves ou divorcées sans enfant, 400,00 Francs.

3

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

76

LE 8 NOV. 1977

2ème catégorie : (majoration d'un quart)

< Instituteurs mariés avec ou sans enfant à charge, veufs ou divorcés, ayant un ou plusieurs enfants à charge, Institutrices veuves, divorcées ou dont le mari ne perçoit plus de salaire (cas de service militaire par exemple) et ayant un ou plusieurs enfants à charge, 500,00 Francs.

Cas particuliers : (majoration d'un cinquième)

< Directeurs et Directrices d'école élémentaire ou maternelle, instituteurs, institutrices des classes de perfectionnement ou d'application.

a) Instituteurs et Institutrices de 1ère catégorie 480,00 Francs.

b) Instituteurs et Institutrices de 2ème catégorie 600,00 Francs.

Dit que la dépense sera imputée au Chapitre 943 du budget de l'exercice en cours dont les crédits seront complétés au Budget Supplémentaire.

o o  
o

VANNE GAZ AU C.E.S.

Monsieur GARRO fait part des observations faites par la Commission de Sécurité lors de sa visite au C.E.S. et notamment, en ce qui concerne, l'absence de vanne de coupure générale de sécurité pour le gaz.

Un devis a été demandé à la Société MAUDRY qui a chiffré à 6.987,20 Francs cette opération.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour l'exécution de ces travaux, mais demande que les Services de la Direction Départementale de l'Equipement qui ont construit cet Etablissement participe à la dépense qui aurait dû, normalement, être prévue lors de l'édification du bâtiment,

Monsieur EXCOFFIER, regrette que l'on n'ait pas demandé d'autres devis, la proposition faite lui paraissant élevée.

o o  
o

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8 NOV. 1977

### MARCHÉS POUR FOURNITURES

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur GARRO et à l'unanimité autorise le Maire à signer ~~XXX~~ les marchés à intervenir avec :

- La Société BOYER pour fourniture de FUEL & GAS-OIL pour une somme de 120.000,00 Francs.

- La Société POMONA pour fourniture de denrées alimentaires pour le Restaurant Municipal Scolaire pour une somme de 120.000,00 Francs.

- Monsieur DUPRE pour fourniture d'alimentation au Restaurant Municipal Scolaire pour une somme de 120.000,00 Francs.

Dit que ces dépenses seront prélevées, respectivement, aux Chapitres 932 & 944 du Budget de l'exercice en cours.

o o  
o

### TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES

Monsieur GARRO donne connaissance d'une lettre du Syndicat Intercommunal pour la Région de CORBEIL-ESSONNES relative à une modification éventuelle de la répartition des dépenses de ce Syndicat entre les différentes Communes adhérentes et également à la répartition de la taxe de raccordement des eaux usées.

Cette taxe n'existe pas à MENNECY, le Conseil Municipal ne l'ayant jamais instaurée.

L E C O N S E I L

Après en avoir délibéré et par 20 voix contre 2,

Décide de créer à partir du 1er Janvier 1978, la taxe de raccordement au réseau d'eaux usées au taux de 1.505,00 Francs par logement.

Cette taxe sera appliquée à toute construction nouvelle pour laquelle un branchement au réseau "Eaux Usées" aura été autorisé.

Décide, également, d'appliquer annuellement à cette taxe la formule de révision suivante :

$$T = T_0 \left( 0,10 + \frac{0,90 TP}{TP_0} \right)$$

dans laquelle :

T le montant de la taxe à la date à considérer.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8 NOV. 1977

- To - le montant de la taxe à l'origine, soit 1.505,00 Francs.
- TP - l'indice des travaux publics à la date à considérer.
- TPo - l'indice des travaux publics à l'origine, soit 233,90 Francs.

Dit que le produit de cette taxe sera imputé au Budget annexe d'assainissement.

o o  
o

C.D. 153 - ECHANGE DE VOIES AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur VIOLETTE, Président de la Commission des Travaux et de la Voirie, donne lecture d'une lettre de la Direction Départementale de l'Équipement relative à l'échange, entre la Commune et le Département, d'une portion du Chemin Départemental 153.

Dans cet échange, la Ville de MENNECY remettrait au Département les actuelles Avenues Darblay & Villeroy qui seraient classées dans la voirie départementale et il reviendrait en échange l'Avenue du Général Leclerc à partir de son carrefour avec l'Avenue Darblay, l'Avenue du Général Pierre, la rue de la Croix-Champêtre, la rue de Milly qui sont actuellement classées dans la voirie départementale et qui se trouveraient, de ce fait, classées dans la voirie communale.

Il fait remarquer que le Service de l'Équipement a refait un tapis sur toute la longueur de ces voies afin de les remettre à la Ville en parfait état.

Vu l'avis de la Commission des Travaux et de la Voirie,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour que cet échange soit réalisé et que le classement dans la voirie communale ait lieu.

o o  
o

- PISTES CYCLABLES ET VOIES PIETONNIERES -

Monsieur VIOLETTE fait part d'une lettre de la Direction Départementale de l'Équipement relative au programme d'aménagement des pistes cyclables et voies piétonnières.

79

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 8 NOV. 1977

La Commission des Travaux et de la Voirie qui a examiné cette question propose :

- de demander l'inscription pour la création d'une piste cyclable le long de la Route Nationale 191, côté agglomération, partant du Chemin de Tournenfiles jusqu'à la Résidence des Acacias d'une part, et de l'Avenue de Villeroy jusqu'au Centre Sportif d'autre part.

- d'étudier la création d'une piste sur le C.D. 153 de la Croix-Champêtre à l'Avenue de Neufville.

- d'étudier la mise en voie piétonnière les jours de marché de la rue du Puits-Massé.

L E C O N S E I L

-----

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Se rallie à la proposition de sa Commission des Travaux et de la Voirie et demande à la Direction Départementale de l'Équipement d'inscrire au programme régional 1978 ces réalisations.

o o  
o

CONSTRUCTION RUE DU BANC DE BEL-AIR - DEMANDE DE MONSIEUR MOIRE

Monsieur VIOLETTE donne lecture de la lettre de Monsieur MOIRE, qui se propose d'acquérir un terrain de 1000 Mètres carrés issu de la propriété de Madame BEAUMONT, 30, rue Jean-Jaurès et dont l'accès se ferait par la rue du Banc de Bel-Air. Cette voie faisant partie du lotissement du Clos Renault, la question se pose de demander une participation au propriétaire égale à celle payée par les habitants du lotissement pour participation aux frais de viabilité de cet ensemble (13,15 Francs du mètre carré) ainsi que son incidence sur la construction éventuelle d'un trottoir de ce côté de la rue du Banc de Bel-Air, étant donné qu'actuellement cette voie n'a été terminée que sur la 1/2 de sa largeur.

L E C O N S E I L

-----

Vu l'avis de la Commission des Travaux et de la Voirie,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Demande au Service de l'Équipement de faire une étude relative à l'élargissement et aux travaux de finition de la rue du Banc de Bel-Air, afin de connaître le coût des travaux à prévoir et de prendre ensuite contact avec le Président de l'Association Foncière des Propriétaires du Clos Renault pour déterminer le montant des participations qui pourraient être demandées aux propriétaires

riverains du côté de cette voie qui n'avaient pas paru intéressés lors de la création du lotissement du Clos Renault.

o o  
o

DEMANDE DE L'A.F.U.L. "LES BOUVREUILS"

Monsieur VIOLETTE donne lecture d'une lettre de l'A.F.U.L. "LES BOUVREUILS" qui demande la pose d'un "STOP" sur la rue Raymond de Mareuil à son intersection avec le Boulevard de la Verville, ainsi que sur la rue des Bouvreuils et à la sortie de la rue de Raymond de Mareuil.

Il fait part des observations qui ont été faites dans les quartiers VERVILLE-VILLEROY. La Commission pense qu'il serait bon qu'une étude générale de circulation soit faite au niveau de cet ensemble car, la réglementation applicable à l'ensemble de la Commune est rarement respectée. Il y aurait lieu notamment de rappeler le stationnement unilatéral alterné et trouver une solution pour que les véhicules ralentissent aux abords de l'Ecole des Myrtilles.

La Commission propose que cette installation soit réalisée à l'issue d'une étude plus complète de la circulation en général, et demande qu'une information de la population intéressée soit envisagée afin de remédier à certains abus.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Adopte la proposition de sa Commission.

o o  
o

RENTREE SCOLAIRE 1977

Monsieur LACLAU donne au Conseil Municipal toutes les informations relatives à la rentrée scolaire qui s'est effectuée dans de très bonnes conditions.

Il donne lecture de l'étude statistique relative à l'augmentation des effectifs et des Classes en service dans certaines écoles.

o o  
o

CLASSES DE NEIGE 1978

Monsieur LACLAU donne connaissance des démarches qui ont été entreprises pour l'envoi de 8 Classes de Neige au début de l'année 1978.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8 NOV. 1977

- 213 Elèves doivent bénéficier de ces séjours qui auront lieu à LAMOURA (Jura) et à ONNION (Haute-Savoie) aux dates suivantes :

- LAMOURA -

- 1er séjour du 6 Janvier 1978 au 28 Janvier 1978 :

- ORMETEAU ..... 1 Classe ..... 17 Elèves.
- LA JEANNOTTE ..... 1 Classe ..... 33 Elèves.

- ONNION -

- 2ème séjour du 10 Janvier 1978 au 2 Février 1978 :

- SABLIERE ..... 1 Classe ..... 20 Elèves.
- VERVILLE ..... 1 Classe ..... 27 Elèves.

- 3ème séjour du 2 Février au 25 Février 1978 :

- LA JEANNOTTE ..... 1 Classe ..... 30 Elèves.
- VERVILLE..... 1 Classe ..... 29 Elèves.

- 4ème séjour du 5 Mars 1978 au 28 Mars 1978 :

- VERVILLE ..... 1 Classe ..... 25 Elèves.
- Myrtilles..... 1 Classe ..... 32 Elèves.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour l'organisation de ces Classes de Neige,

Adopte le nouveau tarif des participations familiales, ci-après :

- Moins de 250,00 Francs.....	5,00 F.
- de 250,01 à 300,00 Francs.....	8,00 F.
- de 300,01 à 350,00 Francs.....	9,00 F.
- de 350,01 à 400,00 Francs.....	10,00 F.
- de 400,01 à 450,00 Francs.....	12,50 F.
- de 450,01 à 500,00 Francs.....	14,00 F.
- de 500,01 à 600,00 Francs.....	16,00 F.
- de 600,01 à 700,00 Francs.....	19,50 F.
- de 700,01 à 800,00 Francs.....	22,00 F.
- de 800,01 à 900,00 Francs.....	26,00 F.
- de 900,01 à 1.000,00 Francs.....	28,50 F.
- de 1.000,01 à 1.150,00 Francs.....	31,50 F.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8 NOV. 1977

- de 1.150,01 à 1.300,00 Francs ..... 36,50 F.
- de 1.300,01 à 2.000,00 Francs ..... 44,50 F.
- Plus de 2.000,00 Francs..... 55,00 F.

Décide de rémunérer le personnel d'encadrement autre que les Instituteurs à raison de 1.200,00 Francs net (MILLE DEUX CENTS FRANCS) par séjour.

Décide de passer un contrat avec la Société "LES INFIRMIERES DE FRANCE" pour s'assurer le concours d'une Infirmière pendant ces séjours.

Autorise le Maire à signer avec "LA UNION & LE PHENIX ESPAGNOL" la police d'assurance couvrant les risques d'accidents pour ces séjours.

o o  
o

- OUVERTURE DU GYMNASE DU PARC DE VILLEROY -

Mademoiselle ARCHENault informe le Conseil Municipal qu'il a été procédé le 31 Octobre 1977 à la réception du gymnase du Parc de Villeroy et que celui-ci sera mis à la disposition des organisations sportives à partir du lundi 14 Novembre 1977. Quelques travaux complémentaires ont été demandés à la Société LEVITT-FRANCE, notamment, en ce qui concerne l'accès par le couloir dans le gymnase proprement dit, ainsi que l'éclairage extérieur.

La Société LEVITT-FRANCE a promis de faire réaliser très rapidement ces aménagements.

o o  
o

- COMMISSION DES SPORTS -

Certains Membres de la Commission ayant demandé à se retirer, il est procédé à des nouvelles nominations et la Commission des Sports sera composée de :

- Mlle. ARCHENault -
- Mr. BACA -
- Mr. GENNATAS -
- Mr. GUILLAUMET -
- Mr. GARRO -
- Mr. CORAS -
- Mr. FRANCO -

o o  
o

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

83  
8 NOV. 1977

- CREATION DE NOUVELLES ASSOCIATIONS -

Mademoiselle ARCHENAULT informe le Conseil Municipal que de nouvelles Associations Sportives se sont créées dans notre Commune, il s'agit du basket et du cyclo-tourisme.

Les responsables du basket ayant demandé une subvention de démarrage, celle-ci sera examinée par la Commission des Finances.

o o  
o

- ANIMATION INFORMATION -

Monsieur BOURIOT fait part des travaux de la Commission "ANIMATION INFORMATION" qui s'est réunie les 29 Septembre, 10 Octobre et 3 Novembre 1977 et où différents problèmes ont été débattus.

- COMITE MENNECY ANIMATION INFORMATION -

La Commission a décidé de créer un Comité "MENNECY ANIMATION INFORMATION" composé comme suit :

- Président ..... Monsieur BOURIOT.
- Vice-Président ..... Monsieur BACA.
- Secrétaire ..... Monsieur FRANCO.
- Secrétaire-Adjoint ..... Madame MINSSIEUX.
- Trésorier ..... Monsieur GUILLAUMET.
- Trésorier-Adjoint..... Monsieur PERTIN.
- Attaché de Presse ..... Monsieur RIVIERE.
- Délégué auprès des Associations... Madame COSSON.
- Affaires Techniques ..... Mademoiselle ARCHENAULT.  
Monsieur BIEMONT.  
Monsieur MAIGNAN.  
Monsieur LACLAU (depuis  
la réunion du Conseil Municipal en date  
du 14 Octobre 1977).

L'étude des nouveaux statuts du "Comité MENNECY Animation Information" sera faite dès que possible.

Ces statuts remplaceront ceux du Comité des Fêtes qui devront être annulés et pour lesquels il faut que nous obtenions le numéro d'enregistrement ainsi que la date de dépôt en Préfecture.

- BULLETIN MUNICIPAL -

La date de première parution est envisagée pour le 10 Décembre 1977. Ce bulletin sera accompagné de la feuille "MENNECY INFORMATION" qui sera trimestrielle. Cette parution est importante puisqu'elle correspond au projet que nous avons fait lors de notre campagne électorale.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8 NOV. 1977

Tous les articles devront être déposés le 20 Novembre au plus tard.

Messieurs BACA & GARRO signalent qu'il manque, à ce jour, environ 6.000,00 Francs pour couvrir tous les frais.

L'étude des besoins financiers pour 1978 est confiée à Messieurs BOURIOT - GARRO - GUILLAUMET - PERTIN -

"MENNECY INFORMATION" qui se doit d'être un véhicule de liaison, dynamique et régulier nécessitera, vraisemblablement, l'inscription d'une ligne information au Budget 1978.

Concernant l'information, nous allons prendre contact avec une Société qui a installé des panneaux dans la Commune de BALLANCOURT.

### - MANIFESTATIONS CULTURELLES -

La Commission décide de supporter les frais afférents aux spectacles appelant des subventions départementales, soit : trois subventions de 3.000,00 Francs pour l'organisation de trois concerts par an :

- 1er Concert : Vendredi 18 Novembre à 21 Heures. Salle de la Jeannotte.
- 2ème Concert : Avril.
- 3ème Concert : Date à définir.

Une manifestation culturelle Dimanche 11 Décembre est organisée par la Commission "ANIMATION INFORMATION" qui emmènera les Menneçois au Chatelet voir "VOLGA".

Il sera demandé au Président de la Commission des Affaires Scolaires, son avis pour la mise sur pied, à l'occasion des Fêtes de Noël, d'une tournée "PERE NOEL" dans toutes les écoles maternelles.

Le programme sera mis au point au cours de la prochaine réunion si nous obtenons également l'accord des Directrices (au cours de la réunion du 3 Novembre Monsieur LACLAU nous fait savoir que la Directrice de la Maternelle VERVILLE a refusé cette visite, dont acte...)

- Trois Conférences et trois Concerts :

- JANVIER : Exposition des Archives Départementales (Date à définir).

- Samedi 14 : CORRIDA de MENNECY :

Mademoiselle ARCHENault se charge d'obtenir du Secrétariat à la Jeunesse et au Sports coupes et médailles.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

85  
8 NOV. 1977

 - Tracé du circuit : Départ : Place de la Mairie -  
rue de la Croix-Boissée - rue du Puits-Massé - Place de la  
Mairie -

- 2 Tours pour les jeunes -
- 4 Tours pour les seniors -
- Les demoiselles ainsi que les dames sont  
invitées à participer.

Samedi 28 & Dimanche 29 : Weeek-End de Neige  
à LAMOURA.

FEVRIER : Salon de la Carte Postale -  
Salon des Livres d'Enfants - (date  
à définir).

Dimanche 5 : Grand Carnaval de MENNECY.

Monsieur RIVIERE informe la Commission des  
démarches effectuées pour obtenir la participation, soit  
des GILLES de LIEVIN, soit de la Commune libre de MONTMARTRE.  
A ce jour, il n'a pas encore eu de réponse à ses lettres.

Estimation des dépenses 5.000,00 Francs  
couvertes, en partie, par une vente de cotillons et de  
boissons au cours du spectacle ainsi que par de la publi-  
cité.

PRINTEMPS 1978 : A l'étude : Défilé de Mode  
sur l'eau (Piscine) avec thé dansant - Concert de Jazz et  
Ballets Nautiques.

- Journée de FOOT-BALL (date à définir).

JUIN :

Dimanche 11 : MENNECY en FETE.

Le programme sera étudié au cours de séances  
de travail réservées à cette manifestation, première  
séance le 24 Novembre.

Il faut déjà retenir l'idée d'étendre la durée  
de cette fête sur deux journées, soit également le 10 Juin.

SEPTEMBRE :

Dimanche 24 : Journée de la Petite Reine. Et  
d'autres projets à l'étude.

Le bilan 77 est bon, le programme 78 est musclé  
et correspond au goût de vivre des habitants comme au  
dynamisme des Membres du Conseil. C'est pourquoi, au niveau  
de l'Animation, il est nécessaire de penser à un budget  
plus élargi.

JUMELAGE -

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 8 NOV. 1977

Dernier point, le jumelage devant faire l'objet de premières études en 1978, cette opération étant aussi très importante pour la culture, les loisirs et l'animation de nos Administrés, nous vous demandons de bien vouloir prévoir, aussi, un chapitre "JUMELAGE" au Budget 1978.

o o  
o

~ TRANSPORT URBAIN ~

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de nombreuses demandes qui avaient été formulées relatives à la création d'un service de Transport Urbain permettant aux usagers de la S.N.C.F. de rejoindre la gare aux heures de départ sur Paris le matin, et d'assurer le retour le soir, une étude a été entreprise avec la Société ATHIS-CAR.

Cette opération pourrait se réaliser comme suit :

~ 1'autocar de Type Urbain ou Suburbain fonctionnerait du lundi au vendredi de 6 Heures 15 à 9 Heures 30 et de 16 Heures 30 à 20 Heures, Le samedi de 7 Heures à 12 Heures.

~ Le trajet : Gare ~ Avenue Darblay ~ Avenue de Villeroy ~ Boulevard Charles de Gaulle ~ Croix-Champêtre ~ Route de Chevannes ~ Avenue de la Verville ~ Boulevard de la Verville ~ Avenue de Neufville ~ Route de Chevannes ~ Croix-Champêtre ~ Boulevard Charles de Gaulle ~ Avenue de Villeroy ~ Avenue Darblay ~ Gare ~ soit environ 9 Kilomètres.

~ Les arrêts envisagés : Les Châtries ~ C.E.S. ~ Croix-Champêtre ~ rue des Bleuets ~ Centre Commercial ~ Avenue des Porcelaines ~ Avenue de Neufville ~ Avenue des Porcelaines ~ rue des Cols Verts ~ rue des Perdrix ~ rue des vanneaux ~ Route de Chevannes ~ (1° ~ face à l'Avenue de la Seigneurie ~ 2° ~ Face Boulevard de la Verville) ~ Croix-Champêtre ~ C.E.S. ~ Gare ~

La recette à garantir à l'entreprise serait de 923,00 Francs T.T.C. par jour.

Viendraient en déduction de cette part, les recettes provenant :

- ~ des abonnements ~
- ~ des tickets voyageurs ~
- ~ de la perception par l'Entrepreneur de la ristourne sur les cartes oranges,
- ~ Et toutes autres recettes pouvant survenir.

L E C O N S E I L

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8 NOV. 1977

Décide le principe de la création de ce circuit de transport urbain, sous réserve de la délivrance des autorisations administratives indispensables.

Demande l'agrément de cette ligne pour le bénéfice des avantages de la carte orange.

Souhaite son fonctionnement à partir du 1er Janvier 1978.

Décide d'inscrire au Budget Primitif 1978 les crédits nécessaires au paiement de l'Entreprise.

Autorise le Maire à signer toute convention à intervenir avec la Société ATHIS-CAR, 172,174, Route de Fontainebleau 91200 - ATHIS-MONS.

o o  
o

PISCINE DE BALLANCOURT

Monsieur CHAMPAGNE donne connaissance de la correspondance qu'il a reçue de la Mairie de BALLANCOURT relative à une étude de construction d'une piscine sur le plan intercommunal et sollicitant la participation de la Ville de MENNECY.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Considérant qu'un projet semblable avait été présenté par la Ville de MENNECY en 1972, qu'il n'avait pu être réalisé, l'accord n'ayant pu se faire entre l'ensemble des Communes du Canton.

Considérant qu'actuellement la Ville de MENNECY assure le fonctionnement d'une piscine d'été.

Considérant qu'il ne paraît pas raisonnable de se lancer dans une telle opération dont le coût de fonctionnement ne serait pas en proportion avec les services rendus.

Emet un avis défavorable à l'adhésion de la Ville de MENNECY, à cette entreprise.

o o  
o

CREATION D'EMPLOI

Monsieur CHAMPAGNE informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste de Femme de Service d'Ecole Maternelle destiné à l'Ecole Maternelle Les Myrtilles.

L E C O N S E I L

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8 NOV. 1977

Décide de créer un poste avec effet du 1er Novembre 1977.

o o  
o

FETES DE LA SAINTE-CECILE ET DE LA SAINTE-BARBE

Monsieur ROBERT rappelle au Conseil Municipal que la Fanfare de MENNECY organise, le 20 Novembre 1977 à l'occasion de la Sainte-Cécile, et la Compagnie des Sapeurs-Pompiers à l'occasion de la Sainte-Barbe le 3 Décembre 1977, des manifestations et il demande à chacun de vouloir bien y assister dans la mesure de ses possibilités.

o o  
o

LIGNE S.N.C.F. CORBEIL-MALESHERBES

Monsieur FRANCO rend compte de la réunion à laquelle il a assisté,

Depuis quelques mois, différents bruits afférents aux dispositions que pourrait prendre la S.N.C.F. quant à l'avenir de la ligne comprise entre CORBEIL-MALESHERBES, circulent parmi les usagers de notre "MICHELINE" qui, sentant peut-être son avenir compromis, devient moins capricieuse.

Différentes pétitions ont même été soumises à la signature de ces mêmes usagers qui, n'étant pas très informés, sont en droit de se demander ce qui peut bien leur réserver la S.N.C.F. dans les mois à venir.

Il faut donc, pour leur information, fournir quelques précisions en attirant leur attention sur deux points précis concernant la desserte de la ligne mentionnée ci-dessus.

1°) Suppression du tronçon la FERTE-ALAIS-MALESHERBES

On peut dire qu'il existe un projet d'étude, par la Direction de la Région Paris-Sud-Est, visant au remplacement des autorails par des cars, ceci dans un premier temps et aux heures creuses ; nous savons que cela peut impliquer la suppression pure et simple de ce tronçon de ligne..... dans un deuxième temps.

2°) Electrification du tronçon CORBEIL-LA FERTE-ALAIS

Ce projet qui aurait, dans le contexte actuel, de très forte chance d'aboutir, a soulevé de très vives protestations ; en effet, cette portion de ligne ne peut être dissociée de l'ensemble, de toutes les façons, aucune précision quant à la date de cette réalisation n'a pu être avancée par la S.N.C.F.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8 NOV. 1977

Cette solution n'est pas la panacée, loin sans faut.

Les égoïstes pourront penser que, du moment que la Gare de MENNECY à la grande chance d'être située sur le tronçon dont l'électrification est à l'étude, il n'y a pas lieu de se soucier de l'ensemble du problème, outre mesure.

Quelle serait leur réaction, si notre Gare se trouvait au delà de la FERTE-ALAIIS, comme cela est le cas pour les usagers de BOUTIGNY - MAISSE - BRUNO-GIRONVILLE etc...

Ceux qui ont lu le "REPUBLICAIN" du 10 Novembre savent déjà que cette réunion avait pour objectif principal l'étude des mesures qu'il conviendrait de prendre tant pour préserver l'avenir de cette ligne que pour en améliorer les conditions d'exploitations par la S.N.C.F.

Ne voulant porter ce grave problème sur un plan "politique" car là n'est pas mon propos, je ne citerais aucun nom, sachez toutefois que participeraient à ce débat : un Conseiller Général-Président de la Commission des Transports et de l'Urbanisme de l'Essonne, ainsi qu'un Inspecteur Divisionnaire de la S.N.C.F. Il y aurait même un Député qui bien que "hors concours" a promis son appui.....

A la question d'un Conseiller Municipal de VAYRES-sur-ESSONNE qui s'étonnait de ce que, malgré les assurances données par le SENAT et le Ministre des Transports pour ce qui concerne la conservation du tronçon LA FERTE-MALESHERBES, la S.N.C.F. en est actuellement à l'étude d'une desserte par cars, le représentant S.N.C.F. a souligné que ceci n'était qu'une étude parmi tant d'autres actuellement examinées et qu'à son avis il n'y avait pas lieu de s'inquiéter!!!

Comment interpréter cette réponse si l'on tient compte du fait que les recettes voyageurs pour ce tronçon atteignent tout juste 10% du coût de son exploitation!!!

Donc, une fois de plus, rien de précis de la part de la S.N.C.F.

Il est bien entendu que cette baisse de recettes est due au désintéressement des usagers pour cette ligne au delà de la FERTE pour des raisons de commodités et de rapidité (longueur de la durée du voyage + fréquence des passages) qu'ils trouvent au départ des gares de FONTAINEBLEAU, NEMOURS ou BOURRAY.

Aussi les élus ont-ils demandé la mise en service de plus de trains au départ de MALESHERBES pour PARIS avec trajet direct entre CORBEIL et la Gare de LYON, avec retour dans les mêmes conditions.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8 NOV. 1977

Ce processus aurait au moins l'avantage de ramener plus de voyageurs sur cette ligne et diminuerait par voie de conséquence le déficit actuel.

La réponse du représentant de la S.N.C.F. cette fois est précise : "Pas de trains nouveaux à envisager pour le moment". Ce "moment" a des chances d'être long car, comme dans l'histoire de Fernand REYNAUD se rapportant au temps qu'il faut pour refroidir le fût d'un canon cela risque de durer "un certain temps" si l'on considère que ce projet sera peut-être réexaminé à l'occasion de la mise en service de la Gare souterraine de PARIS-LYON, si j'ai bien compris vers 1980.

Mais direz-vous, que devient dans tout cela l'électrification de tout ou partie de la Ligne CORBEIL-MALESHERBES ?

Ceci sera la conclusion de cet article.

En effet, aucune précision n'a été apportée par le représentant de la S.N.C.F. pour ce qui concerne ce projet. Une fois de plus nous restons dans l'attente et nous pouvons penser qu'il nous faudra subir encore quelque temps "Les caprices de Micheline",

Une seule chose de concrète après trois heures de parole : la création d'un Comité des Elus de la Vallée de l'ESSONNE, appuyé par le Conseil Général du Département, pour la défense des usagers S.N.C.F. de cette région.

LE CONSEIL

Remercie Monsieur FRANCO de ces renseignements et demande le maintien de la ligne S.N.C.F. LA FERTE-ALAIIS MALESHERBES.

o o  
o

- SYNDICAT D'EVRY -

- RETRAIT DE LA COMMUNE DE MENNECY DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT SOCIALE DE LA REGION D'EVRY -

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur NICE sur la situation actuelle du Syndicat Intercommunal pour l'Equipement Social de la Région d'EVRY.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide le retrait du dit Syndicat de la Commune de MENNECY.

91

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL . 8 NOV. 1977

- ACCEPTATION DE RETRAIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR  
L'EQUIPEMENT SOCIAL DE LA REGION D'EVRY -

L E C O N S E I L  
-----

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur NICE, sur la situation actuelle du Syndicat Intercommunal pour l'Equipement Social de la Région d'EVRY,

Vu la demande formulée par les Communes de RIS-ORANGIS - BONDOUFLE - COURCOURONNES et EVRY,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le retrait du dit Syndicat des Communes de RIS-ORANGIS - BONDOUFLE - COURCOURONNES et EVRY.

o o  
o

- ADHESION DE LA COMMUNE DE MENNECY AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU VILLAGE DE VACANCES DE LAMOURA -

Monsieur NICE expose au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal pour l'Equipement Social de la Région d'EVRY ne pouvant plus fonctionner normalement, étant entendu qu'il ne reste plus que les Communes de RIS-ORANGIS et de MENNECY intéressées par l'utilisation du bâtiment à usage de séjours de vacances dépendant du Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de LAMOURA, et que d'un commun accord il a été proposé par le Comité Syndical de dissoudre le Syndicat Intercommunal pour l'Equipement Social de la Région d'EVRY, et de demander l'adhésion directe des deux Communes intéressées au Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de LAMOURA.

L E C O N S E I L  
-----

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Demande l'adhésion de la Commune de MENNECY au Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de LAMOURA.

Adopte les statuts du dit Syndicat,

Dit que la Commune sera représentée au sein du Syndicat par deux Délégués.

Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Commune de RIS-ORANGIS pour régler la répartition des frais communs découlant :

- du bâtiment du Village de Vacances de LAMOURA destiné à ces deux Communes;

- du salaire de l'hôtesse -

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 8 NOV. 1977

- de l'utilisation et de l'entretien du matériel en commun.

o o  
o

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT DU CANTON DE MENNECY

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Désigne Messieurs Jean-Jacques ROBERT - Claude GARRO - Christian EXCOFFIER Délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal du Canton de MENNECY.

o o  
o

AFFAIRE NEOGRAVURE

Monsieur BACA donne lecture d'une lettre adressée à la Municipalité de MENNECY par le Comité Central d'Entreprise de l'Imprimerie Néogravure à CORBEIL-ESSONNES et relative au licenciement d'un certain nombre de travailleurs de cette Entreprise.

LE CONSEIL

Regrette cette perspective et demande que tout soit mis en oeuvre pour éviter une perte d'emploi qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences facheuses pour notre Commune, un certain nombre d'ouvriers et d'employés de cette industrie étant Menneçois.

o o  
o

L'ordre du Jour étant épuisé la séance est levée à 1 Heure.

*[Handwritten signatures in blue ink, including names like Garro, Robert, Excoffier, and others.]*